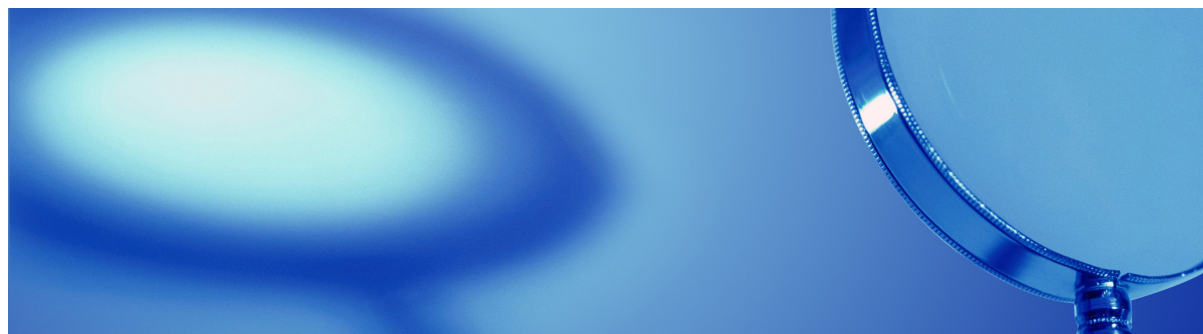


Actualité réglementaire n°63

Revue mensuelle des évolutions de la réglementation bancaire et financière



Sommaire

Ensemble de l'industrie financière	2
Etablissements de crédit, entreprises d'investissement et autres entreprises soumises au Code monétaire et financier	5
Opérations de banque et financements spécialisés	8
Services d'investissement et gestion d'actifs	9
Activités d'assurance, de réassurance et de pension	11
Informations Deloitte	13

Editorial

Les mois de mai et juin, que couvre la présente édition, ont été notamment marqués, comme c'est le cas chaque année, par la publication de nombreux rapports annuels, qu'il s'agisse des rapports d'activité d'institutions (BRI, Ministère de l'Economie, Banque de France, AMF, etc.) ou de rapports thématiques (TARGET, délais de paiement, épargne réglementée, balance française des paiements, etc.).

Cette période a également vu la publication, par le Comité de Bâle, de plusieurs documents importants en matière de réglementation prudentielle, en particulier une nouvelle version révisée de l'Accord Bâle III, tenant compte des récentes décisions

relatives à la pondération de certains risques de contrepartie, et deux documents relatifs au risque opérationnel.

Elle a enfin été marquée par le démarrage progressif des activités des nouvelles autorités européennes créées le 1^{er} janvier dernier.

La présente lettre signale ainsi une série de documents publiés par l'ABE (EBA), l'AEMF (ESMA), l'AEAPP (EIOPA) ou le CERS (ESRB).

Ensemble de l'industrie financière

Textes normatifs

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Décret du 16 juin 2011 relatif au recyclage des billets en euros

En application de [Décret](#) n° 2011-680, publié au JO le 18 juin, les règles relatives au recyclage des billets en euros seront fixées conformément à la [Décision](#) BCE/2010/14 de la Banque Centrale Européenne du 16 novembre 2010, relative à la vérification de l'authenticité et de la qualité, ainsi qu'à la remise en circulation des billets en euros.

Décret du 28 juin 2011 relatif à certaines compétences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel

Ce [Décret](#) n° 2011-769, publié au JO du 30 juin, précise les modalités d'exercice du contrôle par l'ACP en matière de demande d'approbation de codes de bonne conduite et modifie notamment certaines dispositions

du Code monétaire et financier relative à la procédure disciplinaire.

Arrêté du 27 juin 2011 modifiant l'arrêté du 7 janvier 2011 portant organisation du service à compétence nationale TRACFIN

Cet [Arrêté](#), publié au JO du 30 juin, porte organisation du service TRACFIN concernant notamment le rôle du directeur et du directeur adjoint du service.

Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)

Décision du 10 juin 2011 relative à la composition des sections de la commission des sanctions

Cette [Décision](#) n°351, prise par l'ACP le 10 juin 2011 et publiée au JO le 22 juin, fixe la composition des deux sections constituées au sein de la commission des sanctions.

Documents consultatifs ou informatifs

Fond Monétaire International (FMI)

Rapport sur la stabilité financière dans le monde

Le FMI a publié, le 17 juin, son [Rapport](#) sur la stabilité financière dans le monde. Dans ce rapport, le FMI constate une accentuation des risques financiers depuis la dernière édition du rapport en avril 2011, notamment en raison de l'aggravation des risques de ralentissement de la reprise, des doutes sur la viabilité des dettes publiques et des tensions provoquées sur le marché, ainsi que de la persistance de taux d'intérêt faibles, qui pourraient inciter les investisseurs à miser sur des actifs plus risqués.

Ces principes ont été approuvés par les dirigeants du G20 lors de leurs réunions à Londres en avril 2009 et à Pittsburgh en septembre 2009. Un premier examen avait été effectué en mars 2010, recommandant d'entreprendre en 2011 un examen de suivi de la mise en œuvre de ces principes.

Les contributions étaient attendues jusqu'au 15 juin.

Groupe d'action financière (GAFI)

Identification des juridictions présentant des défaillances stratégiques

Dans un [Communiqué](#) du 27 juin, le GAFI a annoncé la publication de deux documents identifiant les juridictions qui présentent des défaillances stratégiques aux normes pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Il s'agit d'abord de la mise à jour de sa [Déclaration](#) publique d'octobre 2010, dans laquelle ont été identifiées les juridictions présentant des défaillances stratégiques aux normes LBC/FT. Le GAFI a également publié un [Document](#) où il a identifié les juridictions présentant des défaillances stratégiques en termes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et avec lesquelles des plans d'actions en vue de remédier à ces défaillances ont été développés.

Conseil de stabilité financière (CSF/FSB)

Examen de suivi sur les pratiques de rémunération

Dans un [Communiqué](#) du 18 mai, le CSF a annoncé le lancement de son deuxième examen des pratiques de rémunération. L'objectif de cette étude est d'évaluer les progrès réalisés par les autorités nationales et les grandes institutions financières dans la mise en œuvre des principes pour des pratiques de rémunération saines (FSB Principles for Sound Compensation Practices) et de mesurer les impacts de ces principes.

Banque des règlements internationaux (BRI)

Rapport sur les interactions de la gestion de la dette souveraine et les conditions de stabilité monétaire et financière

Dans un [communiqué](#) du 23 mai, le Comité sur le système financier mondial de la BRI a annoncé la publication de son [rapport](#) sur les interactions de la gestion de la dette souveraine avec les conditions monétaires et la stabilité financière. Ce rapport traite des implications de ces interactions pour les banques centrales et a été préparé par un groupe d'étude présidé par M. Paul Fisher, de la Banque d'Angleterre.

Rapport trimestriel : la question des tensions inflationnistes

Dans un [communiqué](#) du 6 juin, la BRI a annoncé la publication de son [rapport](#) trimestriel de juin 2011. Ce rapport analyse notamment l'influence, sur les prix des actifs, de la réévaluation des perspectives de croissance et d'inflation dans les économies avancées ainsi que des préoccupations de la zone euro sur la dette souveraine.

Le document est également disponible en version française [ici](#).

Rapport sur la gouvernance des banques centrales

Dans un [communiqué](#) du 14 juin, la BRI a annoncé la publication du [rapport](#) du groupe de travail sur la gouvernance des banques centrales, présidé par M. Stefan Ingves, Gouverneur de la Banque de Suède. Ce rapport analyse les implications de la crise sur le mandat de stabilité financière confié aux banques centrales et les règles de gouvernance nécessaires à la conduite efficace et durable des fonctions fondamentales de la politique monétaire combinées avec un mandat supplémentaire de contribuer à la stabilité du système financier.

81^e Rapport annuel de la BRI

Dans un [communiqué](#) du 26 juin, la BRI a annoncé la publication de son rapport annuel.

Dans ce [rapport](#), la BRI constate que l'économie s'est redressée mais que les autorités auraient tort de relâcher leurs efforts. Elle souligne que la crise financière a laissé derrière elle des séquelles, mais aussi des enseignements, qu'il ne faudrait pas ignorer. Le rapport fournit une analyse des défis auxquels les responsables des politiques sont confrontés pour assurer durablement une croissance viable et il propose quelques voies à suivre pour y faire face.

Banque Centrale Européenne (BCE)

Défis de l'intégration financière

Dans un [communiqué](#) du 2 mai, la BCE a annoncé la publication de son [rapport](#) annuel sur l'intégration financière en Europe, publié en 2011 pour la cinquième fois. Ce rapport analyse l'évolution et les politiques mises en œuvre dans ce domaine. Après l'amélioration observée en 2009 sur de nombreux compartiments de marché et en dépit de la poursuite de l'intégration des marchés d'actions en 2010, l'environnement financier marqué par la détérioration de la situation budgétaire de certains pays de la zone euro a posé des défis à l'intégration financière européenne.

Evolutions économiques et financière dans la zone euro pour le quatrième trimestre

Dans un [communiqué](#) du 3 mai, la BCE a publié les données relatives aux évolutions économiques et financière dans la zone euro par secteurs institutionnels pour le quatrième trimestre 2010.

Troisième édition de l'ouvrage intitulé « la politique monétaire de la BCE »

Dans un [communiqué](#) du 6 mai, la BCE a annoncé la publication de la troisième édition de son [ouvrage](#) intitulé « La politique monétaire de la BCE ». Cet ouvrage a pour objet de fournir au grand public une vue d'ensemble de la politique monétaire de la BCE et de son contexte institutionnel et économique. Cette troisième édition de l'ouvrage prend en compte les évolutions intervenues depuis la publication de l'édition précédente en 2004, en particulier l'expérience tirée de la crise financière et économique.

Rapport annuel 2010 sur le système TARGET

Dans un [communiqué](#) du 19 mai, la BCE a annoncé la publication de son [rapport](#) annuel 2010 sur TARGET. Il indique que le système TARGET 2 a fonctionné sans heurt en 2010 avec une augmentation de la volumétrie de son activité, sa part de marché s'élevant à 91 % de la valeur totale des paiements traités par les systèmes de paiements de gros montant en euros.

Publication des actes de la sixième conférence des banques centrales

Dans un [communiqué](#) du 3 juin, la BCE a annoncé la publication des [actes](#) de la sixième Conférence des banques centrales, qui s'est tenue les 18 et 19 novembre 2010.

Ce document comprend une série d'études, d'analyses et d'interventions qui passent en revue les décisions stratégiques et opérationnelles prises par les banques centrales pour lutter contre la crise et qui se penchent sur les enseignements pour l'avenir.

Nomination du nouveau président de la BCE

Dans un [communiqué](#) du 9 juin, le Conseil des gouverneurs de la BCE a émis son avis sur la nomination de son nouveau président. Il n'a montré aucune objection à la nomination du candidat proposé, M. Draghi.

À la suite de l'avis du Conseil des gouverneurs et de l'avis du Parlement européen, la décision relative à la nomination sera prise par le Conseil européen, seuls les représentants des pays participant à la zone euro prenant part au vote.

Revue de la Stabilité Financière

Dans un [communiqué](#) du 15 juin, la BCE a annoncé la publication de l'édition de juin 2011 de sa [Revue](#) de la Stabilité Financière. Ce document souligne en particulier que, malgré l'amélioration de la situation économique et financière dans le monde et dans la zone euro, les perspectives globales en matière de stabilité financière sont demeurées très problématiques dans la zone euro.

Nouvelles statistiques monétaires et financières

Dans un [communiqué](#) du 27 juin, la BCE a annoncé le lancement de nouvelles statistiques monétaires et financières. Ces nouvelles statistiques sont basées sur les données déclarées par les institutions financières monétaires (IFM), les véhicules financiers ad hoc, les sociétés d'assurance et fonds de pension. De meilleure qualité, selon la BCE, elles apporteront une contribution accrue à l'analyse monétaire et également, dans une certaine mesure, aux analyses effectuées dans le cadre des autres missions de la BCE et du Système européen de banques centrales, comme celles relatives à la stabilité financière ou à l'intégration financière en Europe.

Une [note](#) a également été publiée et met en évidence les premiers résultats de ces nouvelles statistiques.

Bulletins mensuels

La BCE a publié ses bulletins mensuels pour le mois de [mai](#) et de [juin](#).

Chaque bulletin mensuel de la BCE contient une analyse détaillée de la situation économique et des risques pour la stabilité des prix sur le mois écoulé.

Comité Européen du Risque Systémique (CERS/ESRB)

Seconde réunion du Conseil Général

Dans un [communiqué](#) du 22 juin, le CERS a annoncé la tenue, ce jour-là, de la seconde réunion ordinaire de son Conseil Général. Lors de cette réunion, le CERS a notamment effectué un examen approfondi des risques systémiques auxquels le système financier de l'Union européenne est exposé. Il a convenu que la menace la plus sérieuse pour la stabilité financière dans l'Union Européenne provient de l'interaction entre la vulnérabilité des finances publiques dans certains États membres et le système bancaire, avec des effets potentiels de contagion à travers l'Union et au-delà.

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Rapport d'activité 2010

Dans un [communiqué](#) du 7 juin, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a annoncé la publication de son [rapport](#) d'activité pour l'année 2010. Ce rapport présente les faits marquants de l'année 2010, les principaux chiffres clés, le budget et le bilan social du Ministère, ainsi que les grandes actions menées par celui-ci.

Banque de France

Rapport annuel 2010 de l'Observatoire des délais de paiement

Dans un [communiqué](#) du 3 mai 2011, la Banque de France a annoncé la publication du cinquième [rapport](#) de l'observatoire de l'épargne réglementée. Il présente notamment une évaluation ex post de l'application de l'article 21 de la Loi de Modernisation de l'Economie, qui prévoit une limite sur les délais de paiement.

Rapport annuel d'activité 2010

La Banque de France a annoncé, le 14 juin, la publication de son [rapport](#) annuel pour l'exercice 2010. L'année 2010 a été marquée, en Europe, par les tensions sur la dette souveraine des pays périphériques. Cette crise est une crise budgétaire, avec des implications fortes pour la stabilité financière de l'Europe et du monde.

Rapport annuel sur la balance des paiements et la position extérieure

La Banque de France a annoncé, le 27 juin, la publication du [rapport](#) annuel sur la balance des paiements et la position extérieure en 2010.

En 2010, le solde des transactions courantes de la France enregistre un déficit de 34 milliards d'euros, soit 1,7 % du PIB, très légèrement plus élevé qu'en 2009. Les investissements directs français à l'étranger excèdent les investissements directs étrangers en France de 38 milliards, après respectivement 50 et 62 milliards en 2009 et 2008.

Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)

Rapport d'activité 2010 du Pôle Assurance Banque Épargne

Dans un [communiqué](#) du 3 mai, l'ACP a annoncé la publication du premier [rapport](#) d'activité du Pôle Assurance Banque Épargne, un an après la signature de la convention définissant les modalités d'exercice des différentes missions du pôle commun à l'ACP et à l'AMF. L'AMF a également fait mention de cette publication le même jour.

Revue bimestrielle de l'ACP

L'ACP a annoncé, le 25 mai, la publication du second numéro de sa [revue](#) bimestrielle, qui concerne les mois de mai et juin 2011. Cette revue comprend notamment un article sur les ratios de liquidité prévus par la réglementation Bâle III.

Organisation des services de l'ACP

L'ACP a rendu publique, le 14 juin, sa [décision](#) 2011-SG-20 relative à l'organisation de ses services. La direction des études et des relations internationales est scindée en deux directions, respectivement chargées des études et des affaires internationales.

Etablissements de crédit et entreprises d'investissement

Textes normatifs

Comité de Bâle pour la surveillance bancaire

Rapport sur l'alignement des rémunérations sur les risques et les performances

Dans un [communiqué](#) du 12 mai, le Comité de Bâle sur la supervision bancaire a annoncé la publication de son [rapport](#) final sur les méthodes permettant d'aligner les rémunérations sur les risques et les performances. Ce rapport est destiné à améliorer la compréhension de ce sujet par les banques et les superviseurs. En fournissant des précisions sur la conception de systèmes de rémunération en fonction du risque, le Comité vise à promouvoir l'adoption des pratiques saines de rémunération dans le secteur bancaire.

Le rapport examine les divers facteurs que les banques devraient prendre en compte pour intégrer le risque et la performance dans la détermination des bonus et des rémunérations individuelles. Il analyse les méthodologies qui contribuent à des incitations saines et qui sont utilisées pour ajuster la rémunération *ex ante* (par exemple au moyen d'indicateurs et de mesures appropriées) ou *ex post* (par exemple, une rémunération différée ou de récupération).

Traitement du capital en matière de risque de contrepartie dans les échanges bilatéraux

Dans du [communiqué](#) du 1^{er} juin, le Comité de Bâle a annoncé la fin de son examen sur le traitement du capital en matière de risque de contrepartie dans les échanges bilatéraux. L'examen a conduit à l'élaboration d'une [version révisée](#) des règles de Bâle III sur le capital, incluant une modification mineure de l'ajustement de crédit (Credit Valuation Adjustments, CVA), en ramenant de 18% à 10% la pondération en méthode standard des contreparties notées CCC. La version initiale de ces règles avait été publiée en décembre 2010 (cf. AR n°58).

Surveillance des institutions financières d'importance systémique globale (GSIFI)

Dans un [communiqué](#) du 25 juin, le Comité de Bâle a annoncé que le Groupe des Gouverneurs et des Responsables de la Surveillance a donné son accord aux mesures concernant les institutions financières d'importance systémique globale (GSIFIs).

Désignation des nouveaux présidents des organes du Comité de Bâle

Dans un [communiqué](#) du 25 juin, le Comité de Bâle a annoncé la désignation pour trois ans, à compter du 1^{er} novembre prochain, de M. Mervyn King, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, à la présidence du Groupe des Gouverneurs et des Responsables de la Surveillance, en remplacement de M. Jean-Claude Trichet, Président de la BCE, et de M. Stefan Ingves, Gouverneur de la Banque de Suède, à la présidence du Comité de Bâle, en remplacement de M. Nout Welling, Gouverneur de la Banque des Pays-Bas.

Principes et lignes directrices en matière de risque opérationnel

Dans un [communiqué](#) du 30 juin, le Comité de Bâle a annoncé la publication des versions finales de deux documents relatifs au risque opérationnel :

- le [premier](#), intitulé « Principles for the Sound Management of Operational Risk », est un ensemble de principes fondés sur les meilleures pratiques et l'expérience de supervision, couvrant trois grands thèmes : la gouvernance, la gestion des risques et la divulgation ;

Documents consultatifs ou informatifs

Conseil de l'Union Européenne

Position du Conseil concernant la vente à découvert et les contrats d'échange sur risque de crédit

Dans un [communiqué](#) du 17 mai, le Conseil de l'Union Européenne a exprimé sa position en vue des négociations avec le Parlement européen relatives au projet de règlement concernant les règles applicables à la vente à découvert et à certains aspects des contrats d'échange sur le risque de crédit.

Ce texte a pour objet de définir des exigences communes à l'ensemble de l'Union en matière de transparence et d'harmoniser les pouvoirs des autorités compétentes en cas de situations exceptionnelles représentant une menace grave pour la stabilité financière. Les négociations avec le Parlement viseront à parvenir à l'adoption du règlement en première lecture.

Adoption par le Conseil de règles concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs

Dans un [communiqué](#) du 27 mai, le Conseil de l'Union Européenne a annoncé l'adoption d'une [directive](#) visant à introduire des règles harmonisées applicables aux entités qui gèrent des fonds d'investissements alternatifs tels que les fonds

- le [second](#), intitulé « Operational Risk - Supervisory Guidelines for the Advanced Measurement Approaches », a pour objet de favoriser la discipline en matière de risque opérationnel, en définissant des lignes directrices relatives à la surveillance de la gouvernance, de la gestion des données et des modélisations.

Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)

Décision de la Commission des sanctions du 26 mai 2011 à l'égard de l'établissement de crédit A.

L'ACP a publié le 26 mai la [décision](#) de sa Commission des sanctions prise à l'égard d'un établissement de crédit. Il s'agit d'un avertissement, motivé par une méconnaissance des dispositions législatives et réglementaires dans le domaine du contrôle interne et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, en particulier dans l'activité de réception-transmission d'ordres.

spéculatifs et les fonds de capital-investissement. Cette directive a pour objet de concrétiser les engagements pris par l'Union Européenne dans le cadre du G20, à la suite de la crise financière mondiale, ainsi que la promesse du Conseil européen de réglementer tous les acteurs du marché susceptibles de présenter un risque pour la stabilité financière. L'adoption de ce texte fait suite à un accord intervenu avec le Parlement européen en première lecture. Il entrera en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal Officiel. Les États membres disposeront alors d'un délai de deux ans pour transposer ces dispositions en droit national.

Commission européenne

Consultation sur un nouveau régime européen de capital-risque

Dans un [communiqué](#) du 15 mai, la Commission européenne a annoncé le lancement d'une [consultation](#) publique sur un nouveau cadre juridique européen pour le capital-risque. Les nouvelles règles visent à faciliter l'activité transfrontière de ces types de fonds.

Cette initiative est l'une des actions clés visant à améliorer l'accès au financement pour les PME innovantes, telles que définies dans le récent Acte pour le Marché Unique. Les réponses à cette consultation sont attendues jusqu'au 10 août 2011.

Mise en œuvre des règles régissant les fonds propres bancaires demandée à la Belgique et à la Grèce

Dans un [communiqué](#) du 16 mai, la Commission européenne a demandé à la Grèce et à la Belgique de lui notifier dans les deux mois les mesures prises pour mettre en œuvre des règles de capitalisation des banques et entreprises d'investissement conformes aux dispositions des directives en vigueur sur l'adéquation des fonds propres («DAFP II»).

Les règles en question auraient dû être mises en œuvre au plus tard le 31 octobre 2010.

La Commission a adressé sa demande sous forme d'avis motivé. Si les autorités nationales ne lui notifient pas les mesures de mise en œuvre nécessaires dans les deux mois, elle pourra saisir la Cour de justice.

Demande d'informations par la Commission européenne sur la mise en œuvre des exigences de fonds propres les plus récentes

Dans un [communiqué](#) du 19 mai, la Commission européenne a demandé à la Grèce, à l'Italie, à la Pologne, au Portugal, à la Slovénie et à l'Espagne de l'informer dans les deux mois des mesures prises en matière de transposition des règles concernant l'adéquation des fonds propres et les politiques de rémunération des établissements financiers, conformément à la troisième [directive](#) sur les exigences de fonds propres (directive 2010/76/UE). La date limite de transposition de ces règles était fixée au 1^{er} janvier 2011. La Commission a également demandé à la Belgique, au Luxembourg, à la Slovaquie et à la Suède de transposer les dispositions de cette directive qui ne l'ont pas encore été. Si les autorités nationales ne lui communiquent pas dans les deux mois les mesures de transposition requises, la Commission pourra saisir la Cour de justice de l'Union Européenne.

Conclusion de la Commission sur l'enquête relative aux aides d'Etat

Dans un [communiqué](#) du 24 mai, la Commission européenne a annoncé sa conclusion, prise au terme d'une enquête en vertu des règles de l'UE relatives aux aides d'Etat, que le Crédit Mutuel n'a pas été surcompensé pour la distribution du livret bleu en France. En 2009, la France avait déjà libéralisé la distribution du livret bleu et du livret A, permettant ainsi à toutes les banques de les commercialiser. La décision d'aujourd'hui clôture l'enquête de la Commission.

Autorité Bancaire Européenne (ABE/EBA)

Dans un [communiqué](#) du 1^{er} juin, l'ABE a annoncé avoir soumis ses commentaires sur le document consultatif de l'IAASB concernant les implications sur l'audit des publications d'informations financières.

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Avis du 20 juin 2011 relatif à l'application des articles L 313-3 du Code de la consommation et L 313-5-1 du Code monétaire et financier concernant l'usure

Cet [avis](#), publié au JO du 24 juin, dresse la liste des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit durant le deuxième trimestre de l'année 2011 pour les différentes catégories de crédits ainsi que les seuils de l'usure correspondants applicables à compter du 1^{er} juillet 2011.

Opérations de banque et financements spécialisés

Textes normatifs

Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Position commune à l'ACP et l'AMF concernant la qualification juridique des opérations de change reportables

Dans un [communiqué](#) commun du 31 mai, l'ACP et l'AMF ont annoncé, l'adoption d'une [position](#) commune relative à la qualification juridique des opérations de change reportables.

Dans cette position, les deux autorités considèrent que les contrats de change à échéance de fin de journée qui prévoient ou donnent effectivement lieu à un report tacite des positions doivent être désormais placés dans

le cadre juridique des instruments financiers, alors que les opérations de change au comptant restent qualifiées de contrats financiers. Cette décision a pour conséquence que tous les prestataires offrant leurs prestations sur ces instruments devront être agréés par l'ACP ou par l'autorité de leur Etat d'origine et disposer d'un passeport européen s'ils proposent leurs services en France, sous peine de sanctions pénales.

L'AMF a également publié un [document](#) question-réponse sur le sujet.

L'ACP a fait mention de cette [position](#) sur son site et publié la position dans son registre officiel.

Documents consultatifs ou informatifs

Banque de France

Rapport annuel 2010 de l'observatoire de l'épargne réglementée

Dans un [communiqué](#) du 23 juin, la Banque de France a annoncé la publication du deuxième [rapport](#) de l'observatoire de l'épargne réglementée. Ce rapport décrit l'évolution de l'épargne réglementée et de sa détention en 2010 et présente les actions menées en faveur de l'accessibilité bancaire, deux ans après la mise en place de la réforme de la distribution du livret A. Un dossier de presse sur le sujet est également disponible [ici](#).

Services d'investissement et gestion d'actifs

Textes normatifs

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Avis relatif au renouvellement partiel du collège de l'Autorité des Marchés Financiers

Cet [avis](#), publié au JO du 28 mai, fixe la composition du collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le mandat de sept des seize membres du collège de l'Autorité des Marchés Financiers arrivant à expiration, la Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Christine Lagarde a désigné par [arrêté](#) du 27 mai, cinq membres, pour une durée de cinq ans, après consultation des organisations représentatives de la place financière, des organisations syndicales et des associations représentatives des salariés. Par ailleurs, le Président du Sénat et le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental ont également désigné respectivement un membre. Ces nouveaux membres du collège de l'Autorité des Marchés Financiers, désignés à raison de leur compétence financière et juridique ainsi que de leur expérience en matière d'offre au public de titres financiers, d'admission d'instruments financiers aux négociations sur un marché réglementé et d'investissement de l'épargne dans des instruments financiers, rejoignent les autres membres qui demeurent en fonction.

Documents consultatifs ou informatifs

Banque des Règlements Internationaux (BRI) Statistiques sur l'activité de marché des dérivés OTC

Dans un [communiqué](#) du 18 mai, la BRI a annoncé la publication des [statistiques](#) sur l'activité de marché des dérivés OTC pour le second semestre 2010.

Organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO/OICV)

Rapport final sur les pôles de liquidité non transparents (dark liquidity)

Dans un [communiqué](#) du 20 mai, le Comité technique de l'OICV a publié un [rapport](#) final sur les principes relatifs aux pôles de liquidités non transparents (dark liquidity).

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a fait mention de ce renouvellement dans un [communiqué](#) le 27 mai.

Arrêté du 6 juin 2011 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Cet [arrêté](#), publié au JO du 30 juin, porte homologation de nouvelles modifications du règlement général de l'AMF, précisant les tâches incluses dans la tenue du passif, ainsi que les tâches essentielles de la centralisation des ordres de souscription et de rachat sur parts ou actions d'OPCVM.

Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Décision du 7 juin 2011 portant composition des trois commissions spécialisées de l'Autorité des Marchés Financiers

Cette [décision](#) n°350, publiée au JO du 17 juin, fixe la composition des trois commissions spécialisées de l'AMF habilitées à examiner les rapports d'enquête et de contrôle établis par les services de l'AMF et, le cas échéant, à décider l'ouverture d'une procédure de sanction. Cette habilitation est valable jusqu'au prochain renouvellement par moitié des membres.

Ce rapport contient des principes visant à aider les autorités de marché de valeurs mobilières dans les problématiques qu'elles rencontrent en la matière.

Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF) / European Securities and Markets Authority (ESMA)

Avis technique sur la tarification des agences de notation

Dans un [communiqué](#) du 17 mai, l'AEMF a annoncé la publication de son [avis](#) technique sur la tarification des agences de notation, rendu à la Commission européenne sur demande de cette dernière.

Lignes directrices sur les objectifs réglementaires des notations de crédit émises hors de l'Union Européenne

Dans un [communiqué](#) du 18 mai, l'AEMF a annoncé la publication de ses [lignes directrices](#) relatives aux objectifs réglementaires des notations de crédit émises hors de l'Union Européenne après le 6 juin 2011.

Les lignes directrices exposent la manière dont l'AEMF mettra en œuvre le test de notation de crédit hors Union Européenne au sein des pays tiers.

Le test exige que les activités de notation effectuées par les agences de notation de crédit en dehors de l'Union soient soumises à des exigences établies par la loi qui seraient aussi strictes que celles applicables au sein de l'Union Européenne.

Consultations dans le domaine des agences de notation

Dans un [communiqué](#) du 26 mai, l'AEMF a annoncé le lancement de deux consultations relatives à la réglementation des agences de notation.

La [première](#) concerne l'obligation d'information périodique pour les agences de notation, prévue à l'article 21 (3) (e) de la proposition de modification du règlement sur les agences de notation de crédit.

La [seconde](#) porte sur l'évaluation de la conformité des agences de notation aux méthodologies prévu à l'article 8.3 du règlement sur les agences de notation de crédit (1060/2009/EC).

Les commentaires étaient attendus jusqu'au 20 juin.

Publication du règlement sur la supervision des agences de notation

Dans un [communiqué](#) du 31 mai, l'AEMF a annoncé la publication du [règlement](#) sur la supervision des agences de notation, qui établit formellement la responsabilité de l'AEMF en matière d'inscription et de supervision de ces agences.

Consultation sur l'avis technique relatif à la possibilité d'actes délégués concernant la directive Prospectus

Dans un communiqué du 15 juin, l'AEMF a annoncé le lancement de sa [consultation](#) sur l'avis technique, qu'elle va rendre à la Commission européenne, sur la possibilité d'actes délégués concernant la directive Prospectus.

Les réponses étaient attendues avant le 15 juillet.

Dernier rapport annuel du CESR

Dans un [communiqué](#) du 30 juin, l'AEMF a annoncé la publication du dernier [rapport](#) annuel d'activité de son prédécesseur, le CESR (Committee of European Securities Regulators).

Ce rapport décrit l'activité du CESR durant l'année 2010, marquée par sa succession par l'AEMF, au terme de neuf années de travail.

Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Modalités de mise en œuvre des nouvelles classifications des OPCVM monétaires

Dans un [communiqué](#) du 3 mai, l'AMF a annoncé la modification de ses instructions [n°2005-02](#) relative aux OPCVM à vocation générale, [n°2005-05](#) relative à l'épargne salariale et [n°2005-04](#) relative aux fonds contractuels afin de mettre en œuvre la [recommandation](#) du CESR du 19 mai 2010 concernant les classifications monétaires et monétaires court terme.

Deux nouvelles classifications sont ainsi créées : les « monétaires court terme » et les « monétaires », permettant de différencier clairement ces deux types d'OPCVM en fonction de leur profil rendement/risque.

Consultation sur les modifications du Livre IV du règlement général transposant la directive OPCVM IV

Dans un [communiqué](#) du 11 mai, l'AMF a annoncé le lancement d'une [consultation](#) sur les mesures d'application des dispositions de la directive OPCVM IV, qui modifieront le Livre IV du règlement général de l'AMF concernant les OPCVM.

Les réponses à cette consultation étaient attendues avant le 6 juin.

Convention entre l'AMF et l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité

Dans un [communiqué](#) du 18 mai, l'AMF a annoncé la signature d'une [convention](#) avec l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité pour renforcer la régulation des publicités sur les produits financiers.

Publication du rapport annuel du médiateur de l'AMF

Dans un [communiqué](#) du 23 mai, l'AMF a annoncé la publication du [rapport](#) annuel de son médiateur.

Cartographie 2011 des risques et tendances sur les marchés financiers et pour l'épargne

Dans un [communiqué](#) du 30 mai, l'AMF a annoncé la publication de sa [cartographie](#) des risques. Pour cette cinquième édition, le rapport couvre les tendances des marchés et du financement de l'économie, l'épargne des ménages et la gestion collective, ainsi que les évolutions dans l'organisation des marchés.

Rapport annuel 2010

Dans un [communiqué](#) du 8 juin, l'AMF a annoncé la publication de son [rapport](#) annuel et dresse un premier bilan de la mise en œuvre de son plan stratégique.

Simplification des programmes d'activité des sociétés de gestion de portefeuille

Dans un [communiqué](#) du 16 juin, l'AMF a annoncé sa décision de simplifier les programmes d'activité des sociétés de gestion de portefeuille et sa volonté de

les recentrer sur les éléments essentiels pour l'analyse réalisée par le régulateur : organisation, moyens, commercialisation et dispositif de contrôle. Cette décision a été prise à l'occasion de la transposition de la directive OPCVM IV, et dans un souci d'amélioration de la procédure d'agrément des sociétés de gestion de portefeuille.

Activités d'assurance, de réassurance et de pension

Texte normatif

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Décret du 23 juin 2011 modifiant le décret n° 2009-1189 du 7 octobre 2009 relatif à des dispositions temporaires en matière d'assurance-crédit de court terme à l'exportation

Ce [décret](#) n° 2011-721, publié au JO du 25 juin, vise à proroger d'un an le cadre réglementaire autorisant la COFACE à réassurer les risques pris dans le cadre des dispositifs CAP EXPORT et CAP+ EXPORT.

Ces dispositifs ont été mis en place en octobre 2009 pour faire face à une carence du marché privé en matière d'assurance-crédit à l'export de court terme. Ils devaient s'éteindre le 31 décembre 2010 mais la Commission européenne a autorisé la France à proroger ces deux dispositifs jusqu'au 31 décembre 2011. Ce décret est entré en vigueur immédiatement.

Documents consultatifs ou informatifs

Commission européenne

Résumé des réponses à la consultation sur les mesures d'exécution de niveau 2 de Solvabilité II

Dans un [communiqué](#) du 5 mai, la Commission européenne a annoncé la publication du [résumé](#) des réponses à la [consultation](#) sur les mesures d'exécution de niveau 2 pour la directive 2009/138/CE Solvabilité II, sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (cf. AR n°57). Cette consultation, clôturée le 26 janvier dernier, avait pour objectif d'obtenir des commentaires sur l'impact des mesures d'exécution sur le marché de l'assurance.

Assignation de la Pologne devant la Cour de justice et rappel à l'Estonie sur le respect de la réglementation de l'Union Européenne

Dans un [communiqué](#) du 16 mai, la Commission européenne a annoncé sa décision d'assigner la Pologne

devant la Cour de justice de l'Union Européenne pour transposition incomplète, en droit national, de la directive concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle. Cette directive, qui permet, d'une part, aux fonds de pension de gérer des régimes de retraite professionnelle pour des entreprises établies dans d'autres États membres et, d'autre part, aux entreprises paneuropéennes d'avoir un fonds de pension unique pour toutes leurs filiales en Europe, présente de nombreux avantages, tant pour les employeurs que pour les travailleurs.

La Commission a également envoyé un avis motivé à l'Estonie pour mise en œuvre incomplète de cette directive en droit national. Si l'Estonie ne prend pas de mesures satisfaisantes dans un délai de deux mois, la Commission pourra décider de porter l'affaire devant la Cour de justice de l'Union Européenne.

Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (AEAPP/EIOPA)

Dans un [🔗 communiqué](#) du 20 juin, l'AEAPP a annoncé l'élection des présidents et des vice-présidents de ses nouveaux groupes des parties prenantes (« Stakeholders groups »).

Autorité de Contrôle Prudential (ACP)

Recommandation sur la commercialisation de contrats d'assurance vie

Dans un [🔗 communiqué](#) du 6 mai, l'ACP a annoncé la publication de sa [🔗 recommandation](#) de bonnes pratiques permettant de gérer les situations de conflits d'intérêt lorsque sont proposées aux souscripteurs de contrat d'assurance-vie, des unités de compte composées de titres de créance d'un émetteur lié financièrement à l'organisme d'assurance.

Recommandation de l'Autorité de contrôle prudentiel sur la commercialisation des contrats d'assurance vie liés au financement en prévision d'obsèques

Dans un [🔗 communiqué](#) du 17 juin, l'ACP a annoncé la publication de sa [🔗 recommandation](#) visant à améliorer l'information et la transparence lors de la commercialisation des contrats d'assurance-vie liés au financement d'obsèques.

L'ACP a en effet constaté que les souscripteurs pouvaient mal appréhender les garanties liées à ces contrats, notamment à cause du caractère parfois incomplet, voire ambigu des informations et conseils qui leur étaient donnés.

Enquête sur les taux de revalorisation relatifs aux contrats de capitalisation et aux contrats individuels d'assurance-vie

Dans un [🔗 communiqué](#) du 30 juin, l'ACP a annoncé la publication des [🔗 résultats](#) de sa troisième enquête sur les taux de revalorisation des provisions mathématiques relatifs aux contrats de capitalisation et aux contrats individuels d'assurance-vie. Les données collectées auprès de 74 organismes, correspondant à plus de 6 000 contrats et représentant 99 % du marché français des provisions mathématiques, ont permis de dresser une analyse statistique précise du marché.

Informations Deloitte

Conférences

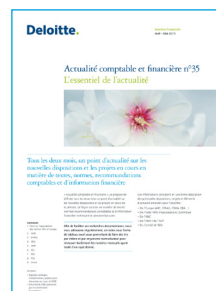
Thématique à venir	Date	Animateur(s) / sponsor(s)
French Leases Events – Etude sur le comportement des locataires de bureaux en France	21 septembre 2011	Brice Chasles/Cécile Debouzie
La protection sociale en partenariat avec l' Argus de l'assurance	28 septembre 2011	Fabien Sauvage/ Philippe Burger/ Hugues Magron
Directive CRD4 (Bâle III)	Septembre/Octobre 2011*	Marc Van Caeneghem/ Michel Guidoux/ Mohamed Fathi
E-Assurance en partenariat avec l' Argus de l'assurance	20 octobre 2011	Fabien Sauvage/ Bénédicte Daull-Massart/ Julien Maldonato

(* La date sera précisée prochainement.

Les lecteurs qui souhaitent assister à ces manifestations peuvent se faire connaître à l'adresse suivante :

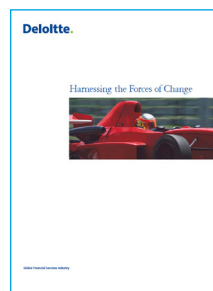
[frinscriptionsevenements](#)

Publication française Etudes



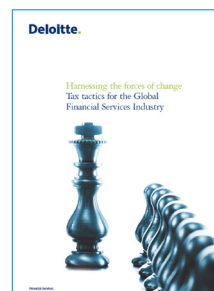
Actualité comptable et financière

Le numéro 35 de la lettre Actualité comptable et financière a été publié par Deloitte en mai. Cette lettre présente tous les deux mois un point d'actualité sur les nouvelles dispositions et les projets publiés au cours de la période, de façon concise, en matière de textes, normes et recommandations comptables et d'information financière intéressant le domaine bancaire.



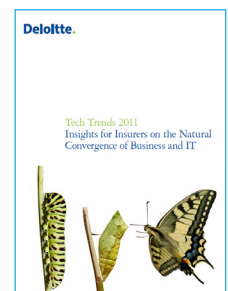
Conformité, Capital, Clients et Concurrence : comment maîtriser ces quatre forces susceptibles d'apporter du changement dans le secteur financier

- Forces de changement
- Impact des changements dans l'environnement réglementaire et dans le comportement de la clientèle
- Besoin en capitaux et coût du capital
- Nature de la concurrence et ses effets sur le paysage financier.



Stratégie fiscale pour le secteur des services financiers mondiaux

- Perspectives du secteur
- Approche fiscale des grandes questions économiques (prix de transfert, Bale III, Solvabilité II, la Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA)



Tendances 2011 des technologies de l'assurance

- Assurance
- Technologies de l'information
- Amélioration des processus
- Nouveaux modèles économiques

Toutes les publications publiées par Deloitte peuvent être obtenues sur notre [@ FR Marketing FSI](#)

Newsletter clients



Juillet 2011 Lettre des Services Financiers n°20

- Relation banques et clients - Comment regagner durablement la confiance des clients ?
- Contreparties centrales, nouvelles réglementations et nouveaux risques pour les établissements bancaires
- Les mutations du marché et des acteurs de la retraite supplémentaire
- Solvabilité II – Pilier 3 : Comment mener un tel projet ? Quels sont les enjeux et facteurs clés de succès ?

- Comment vérifier la fiabilité d'un modèle actuariel ?
- Evolution des normes sur l'attestation des dispositifs de contrôle interne
- Le risque immobilier : quelle évolution depuis 2008 ?
- Pourquoi les entreprises doivent disposer d'un système d'information performant dédié à la gestion de leur patrimoine immobilier ?
- Embarquement immédiat Réforme de l'IASB sur la dépréciation du risque de crédit

Cette newsletter publiée par Deloitte peut être obtenue sur notre [@site Internet](#)

Achévé de rédiger le 19 juillet 2011.

Pour toute question ou suggestion sur cette lettre, nous vous prions de contacter l'un des membres du comité de rédaction (Pierre-Henri Cassou, senior advisor, Laurence Dubois, associée, Hervé Phaura, directeur associé, Odilon Audouin, directeur, Michel Guidoux, Anne Hyvernaud, Hubert Justal, Julien Le Marrec, senior managers) à l'adresse suivante : [@ FR Marketing FSI](#)

Les intéressés peuvent également demander à cette adresse la communication des numéros antérieurs de l'Actualité Réglementaire.

Cette publication est éditée par Deloitte Conseil. Elle a pour objectif d'informer ses lecteurs de manière générale. Elle ne peut en aucun cas se substituer à un conseil donné par un professionnel en fonction d'une situation particulière. Un soin particulier est apporté à la rédaction de cette publication, néanmoins, Deloitte Conseil décline toute responsabilité relative aux éventuelles erreurs ou omissions qu'elle pourrait contenir.

A propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SA est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte France
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tél. : 33 (0)1 40 88 28 00 - Fax : 33 (0)1 40 88 28 28

© 2011 Deloitte Conseil. Tous droits réservés - Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited